

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier :

Les comptes communaux de l'exercice 2020

La Commission composée de :

Mesdames Margareth Ruchti,
 Valérie Schlup, Rapporteuse

Messieurs: Patrick Bréchon,
 Baptiste Conti, excusé le 3 mai 2021
 Christian Joly, Président
 Guy Morier-Genoud, excusé le 31 mars 2021
 Olivier Paley, excusé le 31 mai 2021
 Arthur Petit, excusé le 31 mars, 19 et 26 avril, 25 et 31 mai 2021
 Alexandre Sobredo

s'est penchée, en dates des 31 mars, 19, 26 avril, 3, 17, 25, 31 mai et 7 juin 2021 sur les comptes 2020.

Lors de la séance du 31 mars 2021, M. le Syndic, Denys Jaquet et Mme la boursière communale Marielle Vontobel, étaient présents pour la communication concernant le résultat financier des comptes 2020.

Diverses informations complémentaires ont été reçues par échanges de courriels principalement sous forme de liste de questions et réponses avec le Syndic et la boursière communale. La Commission remercie la Municipalité pour sa disponibilité, les informations données avec transparence et la transmission des comptes dès leur bouclage soit fin mars 2021.

La Commission tient à relever que ses questions ont reçu une réponse lorsque celles-ci étaient du ressort de la Municipalité.

Dans le cadre de ses travaux, la Commission s'est particulièrement attachée à contrôler les dépassements des comptes de charges et diminutions des comptes de produits, en regard du budget 2020 voté par le Conseil communal.

Introduction

Les comptes présentés par la Municipalité pour l'exercice 2020 présentent un bénéfice de CHF 4'263'936 pour un budget 2020 prévoyant une perte de CHF 8'135'156 avant amendements du Conseil sur la péréquation, soit un écart positif de CHF 12'399'092.

Cette différence s'explique par des recettes fiscales très exceptionnelles pour un montant de CHF 117'988'486 en globalité, et plus particulièrement pour les personnes morales de CHF 94'171'830, alors que le budget prévoyait un montant global de CHF 36'761'500.00. Les charges péréquatives se sont élevées à CHF 97'168'947 alors que le montant budgété était de CHF 26'123'302.

Le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement positive de CHF 7'873'115 contre une marge négative de CHF 5'160'817.00 au budget 2020 (avant amendements) et CHF 2'298'002 aux comptes 2019.

Les fonds propres sont désormais de CHF 2'744'875.

Commentaires sur certains comptes

Les comptes qui ont fait l'objet de question de la part de la Commission et de commentaires de la part de la Municipalité et dont les explications données par celle-ci ont satisfait les membres de la Commission ne sont pas mentionnés ci-dessous. Quelques sujets spécifiques pour information au Conseil communal sont repris ici :

19 Informatique :

1900.311100 : Achats mobiliers, machines et équipements

Des économies conséquentes ont pu être réalisées grâce à l'utilisation des ressources du nouvel ERP en lieu et place du développement de nouvelles applications et logiciels. La gestion du port a pu se faire en adaptant un module de l'ERP.

8300 Gaz

8300.427300 locations des capteurs

Il s'agit d'un revenu, les compteurs appartiennent à la Commune qui les louent aux propriétaires. Dans le budget 2020, cela avait été présenté par erreur comme charge.

nature 39 Imputations internes

La charge d'intérêts sur emprunts est répartie sur l'ensemble des investissements et préavis qui sont en cours, c'est-à-dire qui ne sont pas totalement amortis dans les comptes. La répartition se fait au prorata de la valeur du bilan au 31.12. Pour l'année 2020, la charge totale d'intérêts a représenté CHF 370'499.10, pour une valeur totale d'emprunt de CHF 37'120'000 au 31.12. Le taux d'intérêt moyen de la dette est de 1%.

Il convient donc de s'assurer que ces montants sont correctement imputés à tous les investissements quel que soit le montant résiduel.

Comptes 3100.423220 et compte 3560.427100

La Commission a relevé deux erreurs d'attribution de montant au mauvais compte. Mais ces erreurs d'un montant de CHF 4'500 pour le compte 3100.423220 et CHF 300.00 pour le compte 3560.427100, sont sans impact matériel dans les comptes et n'induisent pas une opinion divergente sur le résultat global.

La Commission prend note que des procédures internes sont appliquées pour diminuer le nombre d'erreur.

La Commission souhaite une imputation correcte afin de pouvoir assurer un suivi de l'évolution des comptes d'année en année et une comparaison facilitée avec le budget.

Commentaires généraux

Malgré le plafond d'effort, fixé à 48 points d'impôts, la Commune n'a pu conserver que 17.65% du total des entrées fiscales.

Les entrées fiscales exceptionnelles augmentent très fortement la valeur du point d'impôts (VPI) qui est de CHF 1'938'336 et de CHF 309.70 par habitants alors que l'année précédente elle n'était que de CHF 762'445 respectivement de CHF 122.09. Cette augmentation conséquente a des répercussions financières directes sur les charges actuelles et futures de la Commune. En effet la VPI sert de référence pour le calcul de la participation à certains investissements, notamment pour les bâtiments scolaires.

Ainsi la valeur extraordinaire du point d'impôt 2020 augmentera pour les trois prochaines années (2022-2024) les charges de la commune pour ses participations dans diverses associations comme ENJEU ou Région de Nyon. Ces dernières utilisent la VPI entre autres clés de répartition de leurs charges et investissements. Il a fallu plus de 2 mois à la Commission pour obtenir une évaluation de l'impact futur sur la facture d'ENJEU. Aussi, toutes choses restant égales par ailleurs, la commune de Rolle augmentera sa participation aux investissements d'ENJEU de plus de CHF 204'000/an pour les exercices 2022-2024, soient CHF 612'000 au total. Ce montant démontre de manière sonnante et trébuchante, que

la clé de répartition basée sur la valeur du point d'impôts pose un problème, car il revient à faire une nouvelle péréquation intercommunale, alors qu'il en existe déjà une. Ainsi le même franc d'impôt est versé dans au moins trois péréquations, soient cantonale (facture sociale), intercommunale (vaudoise) et une nouvelle fois au niveau communal local (ENJEU, Région de Nyon, ...). On ne peut pas verser 3 fois le même franc d'impôts.

Par ailleurs, ces charges exceptionnelles devraient pouvoir être provisionnées sur l'exercice en question afin de faire correspondre les charges induites par les revenus extraordinaires. Si le canton peut préfinancer ses charges futures de rééquilibrage de la facture sociale de 2022 grâce à un exercice 2020 exceptionnel, malgré la crise sanitaire, il n'y a pas de raison que cela ne soit pas possible pour la commune.

La Commission recommande à la Municipalité, ainsi qu'à la Commission de gestion, comme aux Conseillers communaux siégeant aux assemblées des Associations intercommunales de s'assurer de la bonne maîtrise et du contrôle des calculs de répartition des charges et des investissements, à commencer par ENJEU.

La Commune paie des intérêts négatifs sur les liquidités placées auprès d'établissements financiers. Ces liquidités proviennent des entrées fiscales et ne peuvent pas être investies, elles servent à payer les charges péréquatives facturées par le Canton à différentes échéances. La charge de ses intérêts vient grever le résultat de la commune sans pouvoir être déduits de la facture péréquative. C'est donc sur les ressources courantes de la commune que les intérêts négatifs des liquidités cantonales sont financés par les contribuables rollois. La charge estimée de ces intérêts négatifs a été provisionnée et impacte le résultat de l'exercice 2020.

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission vous demande, par 6 voix pour et 3 voix contre, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de Rolle,

Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 12 avril 2021,

Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- ° adopte les comptes de la Commune de Rolle pour l'année 2020, tels que présentés ;
- ° Donner décharge à la Commission permanente des finances de ce mandat.

Au nom de la Commission :

Le Président

Christian Joly



La Rapportrice

Valérie Schlup

Rolle, le 7 juin 2021